

Justice

Interdit de territoire, un Albanais condamné à Clermont-Ferrand pour le recel d'une Peugeot 308 GTI volée

Article réservé aux abonnés

Publié le 02/08/2022 à 17h00 | Christian Lefèvre



Les policiers de la brigade anticriminalité clermontoise avaient vite flairé l'origine (très) suspecte de la Peugeot 308 GTI (photo d'illustration Pierrick Delobelle). © Pierrick DELOBELLE

Un ressortissant albanais, revenu en France en juillet dernier malgré une interdiction de territoire, a été condamné à deux ans de prison ferme, ce lundi, par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), pour cette « pénétration non autorisée » en France, mais aussi pour le recel d'un bolide volé.

Le 22 juillet, un équipage de la brigade anticriminalité repère, rue d'Aubrac, dans le quartier d'Herbet, à Clermont-Ferrand, une Peugeot 308 GTI en stationnement qui leur paraît très rapidement suspecte : la (fausse) plaque d'immatriculation débute par les deux lettres « WW », une vitre de custode arrière est brisée et le numéro de série, au bas du pare-brise, a été grossièrement refrappé.

Une « doublette » parfaite entre deux 308 GTI

Les recherches laissent apparaître que ce puissant véhicule a été volé à Dole, dans le Jura, en mai dernier, et qu'il a ensuite été transformé en « doublette » parfaite. Son immatriculation correspond en effet à celle d'une autre 308 GTI, en tout point identique et achetée, a priori légalement, en Allemagne.

A lire aussi :

Soupçonné de plusieurs vols de carburant et de voitures entre Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme) et la Saône-et-Loire

Le sulfureux véhicule est balisé le 27 juillet et l'homme identifié comme étant son utilisateur habituel – Gledis Kasa, un Albanais de 22 ans – est finalement interpellé, deux jours plus tard, sur le parking de la rue d'Aubrac.

Il explique d'abord ne pas savoir à qui appartient la voiture volée, puis retrouve miraculeusement les clés de contact, sur lui, une fois arrivé au commissariat. Il indique également que la carte grise de la 308 se trouve dans la Renault Clio 4 d'une amie, qu'il conduit régulièrement. La ou plutôt « les » cartes grises, d'ailleurs, puisque les policiers vont en retrouver deux : celle de la voiture volée et celle de sa jumelle achetée Outre-Rhin...

Il était interdit de territoire depuis 2020 et avait été expulsé vers l'Albanie il y a trois mois

Dans le même temps, les enquêteurs découvrent que Gledis Kasa – qui s'appelle désormais Gledis Mustapha – n'était pas censé se trouver sur le territoire national, suite à une condamnation, prononcée en novembre 2020, par le tribunal judiciaire de Grenoble. Alors impliqué dans un dossier de possession illégale d'armes, il avait notamment été condamné à sept ans d'interdiction du territoire. Expulsé vers l'Albanie en avril dernier, à sa sortie de détention, il était revenu en France dès le 10 juillet, muni de sa nouvelle identité.

En garde à vue, puis devant le tribunal correctionnel, devant lequel il était jugé, ce lundi, en comparution immédiate, il a affirmé ne pas savoir que la 308 était volée. Même si son prix d'achat de 6.000 euros, incroyablement bas pour un véhicule de ce type (millésime 2017), aurait pu l'alerter, comme le lui a fait remarquer à de multiples reprises le président Charles Gouilhers. Celui-ci n'a d'ailleurs pas hésité à se saisir de son smartphone pendant l'audience pour y rechercher, sur des sites dédiés, la fourchette de prix auxquels se vendent généralement les Peugeot 308 GTI version 2017. Résultat : entre 17.500 et 28.000 euros...

« Je vous raconte pas des pipeaux, a-t-il pourtant martelé. Je me suis fait complètement avoir en l'achetant (*dans la Loire, NDLR*) à ce Younès. Si je le retrouve, celui-là ! Je voulais juste une voiture qui faisait du bruit, j'ai kiffé direct en la voyant. Et puis voilà... Si j'avais su qu'elle était volée, pourquoi j'aurais fait des tours et des tours dans Clermont pendant deux semaines avec ? ».

« Il est revenu en France, malgré l'interdiction qui lui avait été notifiée, pour y avoir une vie meilleure, sachant qu'il est menacé de mort en Albanie ».

ME CHARLÈNE LAMBERT (*Avocate de la défense*)

Son avocate, Me Charlène Lambert, a estimé que « le parquet n'a pas apporté la preuve qu'il connaissait la provenance frauduleuse de cette voiture » et plaidé une relaxe concernant les faits de recel.

Gledis « Kasa-Mustapha » a été condamné à deux ans de prison ferme, avec maintien en détention, ainsi qu'à dix ans d'interdiction du territoire français.

Christian Lefèvre

CLERMONT-FERRAND FAITS DIVERS JUSTICE PUY-DE-DÔME

LIRE PLUS D'ARTICLES